



**COMMUNE DE SAINT-GRAVE**  
**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 mars 2026**  
**Procès-verbal**  
\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 15 Votants : 15 Procuration : 0
---

**L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à dix-neuf heures trente,**  
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

**Etaient présents** : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRE – Dominique GUIMENE – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAUVET – Stéphane ROUSSEL

**Absents excusés** :

**Absents non excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : Gilberte BERDER

◆◆◆◆◆◆

**Date d'affichage en mairie : 31 mars 2026**

◆◆◆◆◆◆

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.*

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption PV du 5 mars 2026
- Délégations du Maire
- Vote des indemnités de fonction du Maire et des adjoints
- Délégation des adjoints
- Délégation de signature
- Création des commissions municipales
- Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs
- Construction du bâtiment périscolaire
- Questions diverses

*Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 mars 2026.*

***Adopté à l'unanimité : 15 voix pour.***

**2026-03-001\_Délégations du Maire**

Monsieur le Maire présente la liste des délégations pouvant être accordées au Maire en application de l'article **L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**. Il propose que l'ensemble des délégations suivantes lui soient confiées pour la durée du mandat :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales, dans la limite des règles d'urbanisme et des servitudes.
2. Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire, ainsi que les redevances d'occupation du domaine public communal.
- 3 De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
4. Décider de la conclusion et de la révision des contrats d'assurance, et d'accepter les indemnités de sinistre.

5. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables, régies d'avances et de recettes.
6. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
7. Accepter les dons et legs, qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
8. Fixer les rémunérations et indemnités des agents communaux, dans le cadre des textes en vigueur.
9. Exercer le **Droit de Prémption Urbain (DPU)**, dans les conditions fixées par le Conseil municipal.
10. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.
11. Régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux.
12. Donner l'avis de la commune sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, lorsque cet avis est obligatoire.
13. Décider de l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à un montant fixé par le Conseil municipal (4 600€ maximum).
14. Fixer les reprises d'alignement, conformément au code de la voirie routière.
15. Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.
16. Demander toute subvention, au nom de la commune.
17. Réaliser les lignes de trésorerie, dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil municipal (80 000 € maximum).
18. Prendre les décisions relatives aux biens sans maître.
19. Signer la convention prévue à l'article L.311-4 du code de l'énergie.  
(Convention de raccordement aux réseaux publics).
20. Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour les travaux réalisés par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'octroi de l'ensemble des délégations au Maire (15 voix pour).**

## 2026-03-002\_Indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire présente les modalités de calcul et les taux applicables aux indemnités de fonction du Maire.

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour la fixation des indemnités du Maire comme ci-dessus  
15 voix pour

## 2026-03-002\_Vote des indemnités de fonction des Adjointes

Monsieur le Maire présente les modalités de calcul et les taux applicables aux indemnités de fonction des adjoints.

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjointes au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour la fixation des indemnités des trois Adjointes (15 voix).

### **2026-03-003\_ Délégation de fonctions aux Adjoint**

Monsieur le Maire présente les délégations de fonctions qu'il souhaite attribuer aux Adjoint, réparties comme suit :

1 <sup>er</sup> adjoint	2 <sup>ème</sup> adjoint	3 <sup>ème</sup> adjoint
<ul style="list-style-type: none"><li>• Questembert communauté</li><li>• Urbanisme</li><li>• Personnel, ressources humaines</li><li>• Moyens généraux</li><li>• Commerce</li><li>• Eau, assainissement, électricité, téléphone, fibre</li><li>• Incendie</li><li>• Contrôle des listes électorales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voirie</li><li>• Travaux bâtiments publics</li><li>• Environnement (agriculture, forêts, sentiers)</li><li>• Histoire et patrimoine</li><li>• Référent culture Bretonne et langues de Bretagne</li><li>• Tourisme, hébergement</li><li>• Sécurité routière</li><li>• Gestion des déchets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finances, impôts directs</li><li>• Affaires sociales, aînés</li><li>• Jeunesse scolaire et périscolaire</li><li>• Culture et médiathèque</li><li>• Eveil</li><li>• Festivités</li><li>• Associations</li><li>• Sport et loisirs</li><li>• Communication</li></ul>

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour prendre acte des délégations attribuées aux Adjoint (15 voix).**

### **2026-03-004\_ Délégation de signature aux adjoints**

Monsieur le Maire propose d'accorder une délégation de signature en cas d'absence au 1<sup>er</sup> adjoint.

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour attribuer une délégation de signature uniquement au Premier Adjoint (15 voix pour).**

### **2026-03-005\_ Délégation de signature en matière d'Etat civil**

Conformément à l'article L.2122-19 du CGCT, il est proposé d'accorder une délégation de signature en matière d'État civil à :

- **Madame Nathalie DURAND**, Secrétaire de mairie,
- **Madame Mireille JAGUT**, agent d'accueil.

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'attribution de ces délégations de signature, et autorise la signature de ces deux arrêtés (15 voix).**

### **2026-03-006\_ Création des commissions municipales**

**Annexe 1**

Monsieur le Maire présente la liste des commissions municipales à constituer pour la nouvelle mandature.

Les élus se positionnent sur les commissions de leur choix.

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour la création des commissions et la nomination de leurs membres (15 voix).**

### **2026-03-007\_ Désignation des délégués au syndicat « Morbihan énergies »**

Le Conseil municipal procède à la désignation des deux représentants titulaires de la commune au sein du syndicat Morbihan Énergies.

Sont désignées :

- **Colette GORRE**
- **Gilberte BERDER**

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour cette désignation (15 voix).**

### **2026-03-008\_ Désignation des délégués au « SIAEP de Questembert »**

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants au SIAEP de Questembert.

**Titulaires :**

- Colette GORRE
- Stéphane ROUSSEL

**Suppléants :**

- Martine MICHAUX
- Jean-Claude PICAUVET

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour ces désignations (15 voix).**

### **2026-03-009\_ Désignation du référent Natura 2000 « Vallée de l'Arz »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du site Natura 2000 « Vallée de l'Arz ». Il est proposé de désigner un référent chargé du suivi du dossier.

Est désignée :

- **Martine MICHAUX**

**Le Conseil municipal a voté à l'unanimité pour cette désignation (15 voix).**

### **Présentation du projet de bâtiment périscolaire**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet global de construction du bâtiment périscolaire (cantine, accueil périscolaire, médiathèque), incluant :

- des visuels du projet,
- le budget prévisionnel,
- un planning global d'avancement.

## Questions diverses

Madame **Colette GORRE** évoque la situation du local commercial appartenant à la commune. Elle informe que l'état des lieux a été réalisé et que le local peut désormais être remis en location afin de rechercher de nouveaux gérants. Elle précise également avoir procédé, ce même jour, à l'état des lieux du logement communal, lequel a été rendu en excellent état et peut être immédiatement proposé à la location.

**Monsieur le Maire** demande aux élus que, lors d'un décès survenant sur la commune, un membre du Conseil municipal soit présent aux obsèques afin de témoigner du soutien de la collectivité à la famille endeuillée. L'ensemble des élus marque son accord.

Le Maire informe qu'un téléphone dédié, avec un numéro unique du Maire, est désormais en service. En cas d'absence, ce téléphone sera confié à un Adjoint. Ce numéro constituera la ligne d'astreinte et d'urgence, et sera communiqué aux autorités compétentes.

Madame **Martine MICHAUX** présente l'application *Intramuros*, outil de communication permettant de diffuser actualités, alertes, événements et services municipaux. Elle propose son déploiement au sein de la commune. L'ensemble des élus se déclare favorable à une phase de test.

Madame **Martine MICHAUX**, Adjointe au Maire, annonce la mise en place d'une permanence d'écoute des habitants, sans rendez-vous, chaque **2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois**, de **9h à 12h**, à compter du **samedi 11 avril 2026**. Cette démarche vise à renforcer la proximité et l'écoute des administrés. Le planning des permanences sera régulièrement mis à jour sur le site de la mairie.

Monsieur **Dominique GUIMENE** fait un point sur les travaux de la mairie. Les entreprises finalisent les derniers détails ; seule la pose de l'escalier extérieur reste à réaliser prochainement.

Il informe également que, concernant les travaux d'électricité à la chapelle de la Bogerais, l'électricien doit faire intervenir un organisme agréé (Consuel via Socotec) pour valider l'installation.

Monsieur **Jérôme LORGEUX** interroge sur la possibilité d'utiliser le futur bâtiment périscolaire comme accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, un service actuellement absent sur la commune. Le Maire indique que cette proposition devra être étudiée, la commune devant obtenir un agrément spécifique et répondre à plusieurs critères réglementaires. Le sujet sera examiné en commission périscolaire et jeunesse.

Madame **Colette GORRE** quitte la séance à **21h23**.

Madame **Martine MICHAUX** demande si la grande salle polyvalente peut être mise à disposition de l'association *Sport et Nature* un vendredi par mois pour l'organisation de soirées jeux de société, sans nécessité d'un état des lieux par un agent communal. Sa demande est acceptée.

Madame **Aline GAUCHER** présente le réseau **BRUDED** aux élus, rappelant que la commune y est adhérente. (*BRUDED : réseau de collectivités engagées dans des démarches de développement durable et d'aménagements innovants.*)

Madame **Aline GAUCHER** demande si le foyer des jeunes pourra rouvrir pour les vacances d'avril. Elle rappelle que ce foyer, encadré par un animateur du centre social Éveil, accueille les jeunes à partir de 10 ans. Un accueil de loisirs pour les 11-17 ans fonctionne également un mercredi sur deux. Le Maire répond que, durant les travaux, le foyer avait été déplacé au-dessus de la médiathèque, mais qu'un retour dans les locaux de la mairie est envisageable pour les vacances d'avril.

Monsieur **Jean-Pierre DUBOIS** signale des nuisances olfactives liées au composteur situé au centre du bourg et demande son déplacement. Le Maire s'engage à transmettre la demande à Questembert Communauté afin d'étudier un nouvel emplacement.

Monsieur **Jean-Claude PICAUVET** se porte volontaire pour participer aux travaux liés à la jeunesse en milieu rural et aux projets éducatifs. Il souligne l'importance de cette population. Le Maire indique que ces propositions seront étudiées dans le cadre de la Commission Affaires scolaires / Périscolaire / Enfance / Jeunesse / Restauration scolaire.

Monsieur **Dominique GUIMENE** revient sur la réunion relative à la gestion des ragondins. Il rappelle que Monsieur **Stéphane ROUSSEL** est le nouveau référent communal pour les nuisibles (ragondins, frelons, taupes, etc.).

Madame **Mélanie BRETON** évoque la communication municipale et propose la publication d'un « flash info » en complément du bulletin annuel, afin de maintenir un lien régulier avec les habitants. Le sujet sera étudié par la Commission Communication et Numérique.

Madame **Kathalyn BRULAIS** demande que les résultats du tonnage de papier collecté par l'école soient communiqués aux habitants, ainsi que les achats réalisés grâce à cette collecte. Le Maire indique que l'école pourra diffuser ces informations.

Un membre du public demande si la liste des commissions municipales sera publiée sur le site internet de la mairie. Le Maire répond favorablement.

Monsieur **Dominique GUIMENE** informe qu'une entreprise d'élagage est récemment intervenue sur la commune. Les agents municipaux ont procédé au nettoyage de l'allée du Brossais. Un accord ayant été trouvé avec l'entreprise, les deux heures de nettoyage effectuées par les agents lui seront refacturées.

Le Maire rappelle les prochaines dates à retenir :

- **Commission d'appel d'offres** (projet périscolaire) : *27 avril 2026 au matin* (horaire à confirmer)
- **Prochain Conseil municipal** : *mardi 5 mai 2026 à 19h30*
- **Commission Voirie** : *jeudi 9 avril 2026 à 14 heures*

La séance est levée à **21h47**,  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de **2026\_03\_001 à 2026-03-009**.

Le Maire, Thierry AUTRAN	Secrétaire de Séance, Gilberte BERDER
-----------------------------	--